



Direction du CCAS

## **DELIBERATION N° 2026.04.8**

### **du Conseil d'Administration du 14 avril 2026**

#### **Mission Locale Intercommunale de Versailles. Désignation d'un représentant du CCAS de Versailles au sein du Conseil d'Administration**

Date de la convocation : 9 avril 2026  
Nombre d'Administrateurs : 17  
Secrétaire de séance : Sylvie PIGANEAU

**Le Président** : M. François de MAZIERES

#### **Sont présents :**

M. François DARCHIS, Mme Isabelle KIRSCH, M. Jean-Pierre CHEVANNIER, M. Bernard DE GONNEVILLE, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Christine CHARMEIL, Mme Muriel VAISLIC, Mme Marie-Annick COMPAGNION, Mme Anne CORMIER, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. François DE MAZIERES, M. Michel RENAUT, M. Alain BERNIER.

#### **Absents excusés:**

M. Geoffrey LANDRAIN.

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants;  
Vu le Code général des collectivités territoriales (notamment les articles L.2121-10, L.2121-29, L.2121-33 et L.2131-1) ;  
Vu la loi du 6 janvier 1986 sur les Centres Communaux d'Action Sociale, modifiée par la loi du 4 février 1995,  
Vu le décret du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale,  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 relative à la création et à la composition du conseil l'administration du CCAS ;  
Vu l'arrêté du Maire en date du 7 avril 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration ;

#### **Monsieur le Président expose :**

La Mission Locale Intercommunale de Versailles a pour objet d'aider les jeunes de 16 à moins de 26 ans, à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi durable.

Elle favorise la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale et contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans la zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle des jeunes.

La zone de compétence de l'association correspond aux territoires des communes adhérentes que sont Bougival, Buc, La Celle Saint-Cloud, Châteaufort, Croissy sur Seine, Fontenay-le-Fleury, Jouy en Josas, le Chesnay, Les Loges en Josas, Louveciennes, Noisy le Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr l'Ecole, Toussus le Noble, Vélizy Villacoublay, Versailles et Viroflay.

Les membres de l'association sont répartis en quatre collèges :

- 1<sup>er</sup> collège : les représentants des collectivités territoriales
- 2<sup>ème</sup> collège : les représentants des services de l'Etat et organismes nationaux
- 3<sup>ème</sup> collège : les partenaires économiques et sociaux
- 4<sup>ème</sup> collège : les associations et organismes de formation intervenant dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, les représentants des établissements publics de formation et les associations de toute nature intervenant dans tous les domaines de formation

Les statuts de la Mission Locale prévoient à l'article 9, que le conseil d'administration de l'association est composé d'administrateurs désignés par chacun des collèges, à raison de 10 membres par collège.

Le CCAS de Versailles étant membre du 3<sup>ème</sup> collège de l'association, il convient, conformément aux statuts susvisés, d'en désigner un représentant qui participera au conseil d'administration de la Mission Locale.

Il vous est donc proposé de désigner comme représentant du CCAS, Madame Marie-Agnès AMABILE.

**L'exposé de Monsieur le Président entendu,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- 1) **Approuve** la désignation de **Madame Marie-Agnès AMABILE** pour représenter le CCAS de Versailles au conseil d'administration de la Mission Locale Intercommunale de Versailles.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 16 voix